
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 10 novembre 2010, au Centre Local de Développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLD), situé au 186 de la rue King à Maniwaki, à compter de 16 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont absents :

Monsieur le conseiller Pierre P. Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre N. Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon

Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Ouverture de la séance

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour. L'ordre du jour de la séance, composé des points se retrouvant sur l'avis de convocation acheminé aux membres du Conseil conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, est accepté par tous les membres présents :

- | | |
|-------|--|
| 0.0 | Ouverture de la rencontre. |
| 100-1 | Comité de l'Administration du 27 octobre 2010 (ajourné au 3 novembre) – Compte rendu et recommandations. |
| 150-1 | Appel d'offres pour service d'évaluation municipale – Modification du comité de sélection. |
| 220-1 | Comité de sécurité incendie du 2 novembre 2010 – Compte rendu et recommandations. |
| 330-1 | TNO – Contrat de déneigement de la bretelle du « Domaine ». |
| 620-1 | Comité de Développement, Diversification et de la Ruralité du 4 novembre 2010 – Compte rendu et recommandations. |
| 701-1 | Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec les Ours Blancs – Parc linéaire section nord – Saison hivernale 2010-2011. |
| 701-2 | Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Club de motoneigiste du Pontiac – Parc linéaire section sud – Saison hivernale 2010-2011. |

900 Parole au public.

1000 Clôture

2010-R-AG419 Appel d'offres pour service d'évaluation municipale – Modification du comité de sélection

Considérant que le comité de sélection en titre, formé par la résolution numéro 2010-R-AG383, avait fixé au mercredi 8 décembre 2010 une séance d'analyse de soumissions reçues au terme de l'appel d'offres numéro 101020 pour l'obtention de services professionnels externes d'évaluation municipale ;

Considérant que ce comité était formé des personnes suivantes :

Madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction, MRCVG;
Madame Josée Parsons, directrice générale, municipalité de Blue Sea;
Monsieur André Beauchemin, directeur général, MRCVG;
Monsieur Yvon Allen, service de l'Évaluation, MRC d'Antoine-Labelle;
Monsieur Yvon Blanchard, directeur général, municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Considérant que monsieur Yvon Allen a informé la direction générale de la MRCVG de son désistement.

En conséquence monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu qu'une modification soit apportée au comité de sélection pour l'appel d'offres numéro 101020 pour l'obtention de services externes d'évaluation municipale et de nommer à ce comité, en remplacement de monsieur Yvon Allen, monsieur André Beaudoin du service de l'Évaluation municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG420 Schéma de couverture de risques en sécurité-incendie – Report de l'adoption des recommandations du comité de Sécurité incendie du 2 novembre 2010

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de reporter l'adoption des recommandations du comité de Sécurité incendie du 2 novembre dernier étant en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité-incendie.

ADOPTÉE

2010-R-AG421 Territoires non organisés – Dénégement de la bretelle d'accès *le Domaine* – Renouvellement de l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Itée (CSL Loma) pour la saison 2010-2011

Considérant qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat relatif au service de déneigement de la bretelle d'accès dite *le Domaine* située dans les territoires non organisés pour la saison hivernale 2010-2011;

Considérant que l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour cette même saison, *Les Constructions St-Laurent Itée (CSL Loma)*, offre ses services pour le déneigement de cette voie au même montant et aux mêmes conditions que l'année dernière, soit 14 750 \$, taxes en sus.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'accepter l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Itée, aux fins du déneigement de la bretelle d'accès *le Domaine* pour la saison hivernale 2010-2011 au montant de 14 750 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

2010-R-AG422 Revendication d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais – Appui à la Table Éducation Outaouais (TÉO)

Considérant la déclaration produite à l'occasion du Forum sur l'enseignement supérieur du 17 octobre 2003, qui regroupait tous les partenaires régionaux de l'enseignement supérieur et qui faisait notamment état du besoin d'accélérer le «développement de l'offre de formation afin d'offrir des services éducatifs qui répondent mieux aux besoins de la population»;

Considérant que cette même déclaration réclamait du gouvernement du Québec une mise à niveau des infrastructures d'enseignement supérieur afin de disposer, au minimum, de ressources et de capacités d'enseignement et de recherche équivalente à celles des autres régions comparables du Québec et qu'il s'agit d'une position qui s'avère toujours aussi pertinente dans le contexte de la présente démarche;

Considérant que la problématique des soins de santé dans l'Outaouais, décriée depuis des décennies par le milieu, qui a amené les partenaires de ce réseau à réclamer et à obtenir du gouvernement du Québec, un statut particulier en santé pour la région de l'Outaouais;

Considérant que cette problématique des soins de santé, dont l'élément central portait sur le rapatriement, en Outaouais, des soins de santé dispensés en Ontario ainsi que sur la nécessité de rendre accessible et de diversifier l'éventail de services de santé que la population de l'Outaouais était en droit d'exiger sur son territoire, rejoint, dans ses finalités, celle de l'enseignement supérieur;

Considérant que les enjeux frontaliers auxquels est confronté le milieu de l'enseignement supérieur représentent, dans une perspective strictement québécoise, une situation unique qui justifie l'État québécois de moduler, en conséquence, ses interventions dans la région de l'Outaouais;

Considérant que la région de l'Outaouais, en cette matière, est appelée à composer avec l'imposante force d'attraction des établissements d'enseignement supérieur de la région d'Ottawa;

Considérant que cette force d'attraction se matérialise notamment par l'exode de plusieurs milliers d'étudiants de la région de l'Outaouais qui poursuivent annuellement des études postsecondaires en Ontario plutôt qu'au Québec, faute d'avoir accès à des programmes susceptibles de répondre à leurs besoins dans leur région d'appartenance, la réciproque ne s'appliquant pas;

Considérant que cette réalité frontalière unique favorise l'existence d'un système à deux vitesses, au profit des établissements postsecondaires ontariens, les établissements québécois n'étant pas en mesure de livrer une concurrence efficace, mais surtout, de répondre aux besoins de la population qu'ils doivent desservir dans l'Outaouais et qui souhaite poursuivre des études supérieures;

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur de la région de l'Outaouais sont également confrontés à une réalité qui les distingue des autres établissements au Québec en ce qu'ils ont à subir la concurrence du réseau d'enseignement supérieur ontarien qui comporte des structures d'accès et des curriculums susceptibles de faciliter l'accès et la poursuite d'études postsecondaires;

Considérant que les planifications stratégiques des quatre établissements qui font état du développement des programmes d'enseignement et qui vont requérir la disponibilité de ressources additionnelles afin d'en permettre leur réalisation;

Considérant que le sous-financement de l'UQO et la dette accumulée qui en résulte nuisent à la capacité de l'Université à composer avec sa réalité frontalière par la mise en place de ressources comparables à celles dont dispose le réseau d'enseignement supérieur ontarien;

Considérant que la présentation de l'UQO devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec, le 17 août 2010, dont le but consistait à faire état de sa performance au cours des trois dernières années et de ses perspectives de développement, conformément aux exigences de l'article 4.2 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire;

Considérant que le recteur, lors de cette présentation, a, entre autres, attiré l'attention des parlementaires sur l'important retard constaté dans le développement de la programmation académique de l'Université, en comparaison avec celle des autres universités québécoises, et sur les difficultés à obtenir le financement requis;

Considérant que l'Université est appelée à desservir la région de l'Outaouais qui représente une part de 4,5 % de la population québécoise, mais que l'établissement représente moins de 2 % de l'activité universitaire totale du Québec;

Considérant que la résolution adoptée par la Table Éducation Outaouais lors de réunion du 8 octobre 2010;

Considérant que l'importance pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de contrer la problématique globale soulevée dans les considérants précédents quant aux besoins particuliers dans le secteur de l'enseignement supérieur;

Considérant que l'octroi d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais devrait se matérialiser par le biais

de gestes concrets et spécifiques à la région, visant le rattrapage dans l'offre de formation et le déploiement des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche nécessaires au développement de la région;

Considérant que le Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité a tenu une séance jeudi le 4 novembre 2010, et recommande unanimement que le conseil appuie la revendication d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais, tel que proposé par la Table Éducation Outaouais (TÉO) dans son modèle de lettre d'appui et le projet de résolution diffusé à ses partenaires.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu à l'unanimité d'appuyer la Table Éducation Outaouais dans sa démarche de revendication d'un statut particulier pour rétablir l'équité en matière d'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG423

Tourisme Vallée de la Gatineau – Demande de contribution financière – Budget campagne promo 2011

Considérant que grâce à de nombreuses contributions, Tourisme Vallée-de-la-Gatineau a distribué plus de 400 000 guides touristiques et autres outils promotionnels depuis sa fondation, et ce, dans les marchés cibles de l'industrie en plus de mettre en place une campagne annuelle de promotion de plusieurs dizaines de milliers de dollars, le tout au bénéfice des intervenants touristiques et des municipalités de la MRC;

Considérant que Tourisme Vallée-de-la-Gatineau est en planification de sa campagne annuelle de promotion et offre à la MRC un espace de visibilité à même ses outils promotionnels pour l'année 2011 moyennant une contribution financière de 3 500 \$;

Considérant que le Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité a tenu une séance jeudi le 4 novembre 2010 et recommande unanimement que la MRC Vallée-de-la-Gatineau contribue à hauteur de 3 500 \$ pour la campagne promotionnelle 2011 de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, à partir du même poste budgétaire qu'en 2010.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'accepter l'offre de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa campagne annuelle de promotion pour l'année 2011 moyennant une contribution à cet organisme au montant de 3 500 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG424

Pacte rural – Aide financière à la Coopérative de solidarité des écrits des hautes terres (CSEHT) pour son Projet «F»

Considérant que le «Projet F» est un projet artistique consistant en la création d'une œuvre littéraire et musicale Elle se compose de trois (3) volets :

Considérant qu'il se compose de trois (3) volets, soit :

- un conte d'une quarantaine de pages;
- un disque compact (CD) de quinze (15) chansons;
- un récit sous forme de journal;

Considérant que ces contenus concernent l'Outaouais, et plus particulièrement le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que la Ville de Gatineau;

Considérant que l'œuvre sera ainsi un outil de découverte, de mise en valeur, de promotion du territoire, et participera au développement du sentiment d'appartenance régionale et de la fierté locale;

Considérant que le projet est porté depuis mai 2007 par monsieur Stéphane-Albert Boulais, auteur-compositeur-interprète, directeur de projet au sein de la Coopérative de solidarité des écrits des hautes terres qui agit à titre de promoteur légalement constitué;

Considérant que la diffusion de l'œuvre et la réalisation du deuxième volet du projet requièrent un soutien financier, notamment pour la mise en production du disque compact;

Considérant qu'après analyse du projet et recensement des différents fonds disponibles, une demande de financement au Pacte rural a été formalisée le 4 novembre 2010;

Considérant que le projet répond aux orientations de la PNR2 («Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles, et physiques du territoire»), ainsi qu'aux enjeux

relevés dans le Plan de travail 2010-2011 de la MRC dans les domaines culturels ou touristiques;

Considérant que le Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité a tenu une séance jeudi le 4 novembre 2010 à 17h00, et recommande unanimement qu'une subvention de 5 000 \$ soit accordée à même l'enveloppe du Pacte rural à la Coopérative de solidarité des écrits des hautes terres sise à Gatineau pour le projet «F» mené sous la direction de monsieur Stéphane-Albert Boulais. .

Le protocole d'entente à intervenir prévoira les obligations du promoteur eu égard au soutien reçu (communication, logos de la MRC et du Pacte rural); le détail du financement par les différents commanditaires devra être précisé.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau verse une somme de 5 000 \$, à même l'enveloppe du Pacte rural à la Coopérative de solidarité des écrits des hautes terres visant une partie du financement de son Projet « F » sous réserve du respect des conditions à l'entente à intervenir entre le promoteur et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2010-R-AG425

Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu Forestier – Volet II

Considérant que le volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) s'inscrit dans le dernier plan quinquennal d'aménagement forestier (2004-2008) qui a été prorogé d'abord en 2009 puis enfin en 2010;

Considérant que conformément aux nouvelles orientations du Québec en matière de développement local et régional, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a confié en 2004 à la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais (CRÉO) la responsabilité de la gestion du Volet II du Programme;

Considérant que la CRÉO a elle-même délégué une partie de ses responsabilités de gestion aux MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, ces organismes assurant la gestion du Programme sur leur territoire respectif;

Considérant la clôture tardive de l'appel de projets fait par les MRC en 2010-2011, causée par des délais dont le MRNF est responsable;

Considérant qu'il est conséquemment impossible pour les promoteurs de terminer les travaux projetés au 30 mars 2011 comme c'était le cas les années précédentes alors que les ententes conclues entre le ministère et les CRÉ se faisait beaucoup plus tôt dans l'année permettant ainsi l'exécution de travaux pendant la belle saison;

Considérant que le Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité a tenu une séance jeudi le 4 novembre 2010 et recommande unanimement au Conseil de demander à la CRÉO et au MRNF le report de la fin obligatoire des travaux au 30 septembre 2011 pour les projets financés sur l'enveloppe 2010-2011.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande à la CRÉO et au MRNF le report de la fin obligatoire des travaux au 30 septembre 2011 pour les projets financés dans l'enveloppe 2010-2011 du Volet II du PMVRMF.

ADOPTÉE

2010-R-AG426

Parc linéaire – Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le club de motoneigistes Les Ours Blancs – Saison hivernale 2010-2011

Considérant la résolution numéro 1995-R-AG269 autorisant l'accessibilité du Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau, aux motoneigistes pendant la saison hivernale;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite, comme c'est le cas depuis plusieurs années, définir cet usage en signant un protocole d'entente avec le club de motoneigistes Les Ours Blancs;

Considérant que ledit protocole d'entente devra être conforme aux conditions énumérées au bail de location entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et le gouvernement du Québec;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'autoriser monsieur Pierre Rondeau, préfet, et monsieur André Beauchemin, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau un protocole d'entente pour l'utilisation du Parc linéaire avec le club de motoneigistes Les Ours Blancs pour la saison hivernale 2010-2011 aux conditions stipulées audit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-R-AG427

Parc linéaire – Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Club des motoneigistes du Pontiac – Saison hivernale 2010-2011

Considérant la résolution 1995-R-AG269 autorisant l'accessibilité du Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau, aux motoneigistes pendant la saison hivernale;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite, comme c'est le cas depuis plusieurs années, définir cet usage en signant un protocole d'entente avec l'Association des motoneigistes de Pontiac;

Considérant que ledit protocole d'entente devra être conforme aux conditions énumérées au bail de location entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et le gouvernement du Québec.

En conséquence, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'autoriser monsieur Pierre Rondeau, préfet, et monsieur André Beauchemin, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau un protocole d'entente pour l'utilisation du Parc linéaire avec l'Association des motoneigistes de Pontiac pour la saison hivernale 2010-2011 aux conditions stipulées audit protocole d'entente.

ADOPTÉE

2010-R-AG428

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance. Elle se termine à 17h00.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Greffier et adjoint à la
direction générale